



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE

MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0

05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 28
- procurations : 5
- absents excusés : 0
- ayant pris part au vote : 29
- abstentions : 4

L'an deux mille vingt et un et le 27 janvier à 18 heures 45, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 janvier 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. PERE, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEULLERAT, MME GREGOIRE, , MME GUEDES, M. ROFE, MME SIMON-LABRIC, M. ORTIC, MME QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, M. COMBE, MME JARRIGE, M. CADIEU, MME CABERO, M. DOMENEGUETTY, MME PERROUX, M. MOLET, MME FERRE, M. MERLEY MME SERRET-PEREZ, M. GARDE, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, M. CANCEL.,

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. NAVARRO (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), M. BAUMLIN (POUVOIR A MME GUEDES), MME TOULZE (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME GRUEL (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT), M. ESPIAU (POUVOIR A MME GENNARO-SAINT) .

**Etaient absents excusés :**

MME CAROLE FERRE est élue secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2021/03

#### **Objet : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre les résultats du Compte Administratif 2020 au Budget Primitif 2021, de manière anticipée, soit :

- **Excédent de fonctionnement reporté : 2 776 806.35 €**
- **Résultat de la section de fonctionnement 2020 : 619 094.70 €**
- **Résultat de clôture de la section d'investissement 2020 : 207 764.57 €**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2020 de la façon suivante :

- **Excédent de fonctionnement reporté 2020 (R002) : 3 395 901.05 €**  
(Composé du résultat positif de la section de fonctionnement, soit 619 094.70 + l'excédent de fonctionnement reporté, soit 2 776 806.35)

Envoyé en préfecture le 03/02/2021

Reçu en préfecture le 03/02/2021

Affiché le 03 FEV. 2021

ID : 031-213105612-20210203-D\_2021\_03-DE

Berger  
Le Toult

- Report de l'excédent de la section d'investissement en R001 (investissement) de 2021 : 207 764.57 €

## Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

Moins 4 abstentions,

- de reprendre les résultats du Compte Administratif 2020 au Budget Primitif 2021, comme indiqué ci-dessus.
- de reprendre les résultats de fonctionnement et d'investissement 2020 comme indiqué ci-dessus.

Pour copie conforme,  
**Le Maire,**  
**Marc PÉRÉ**

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint au Maire  
Yvan NAVARRO



- Transmis le 03 FEV. 2021  
- Affiché le 03 FEV. 2021